



Syndicat

cftc



Fédération Enseignement & Formation

enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor

14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre@Formation

Public : des représentants du personnels, délégués syndicaux et représentants de section syndicale.

Pour transmission par les responsables du Snepl-CFTC au public concerné.

Pour information aux Conseillers nationaux du Snc-CFTC.

La Fédération « Enseignement & Formation » vous informe

FORMATION Snepl-CFTC « Accompagnement des salariés »



📍 **Lieu** : Snepl-CFTC - Tour Essor (6^e étage) - 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

(Dans les locaux du Snc-CFTC).

Plan d'accès : [ICI](#)

📅 **Date et horaires** : Le mardi 1^{er} avril 2025 de 10h à 17h (accueil à partir de 9h30).

🎯 **Objectifs** : connaître le cadre juridique et adopter la bonne posture d'accompagnement.

1) Légitimité, rôle et missions :

- ✓ Maîtriser le cadre légal,
- ✓ Le contenu de la lettre de convocation.

2) Méthodologie de l'accompagnement :

- ✓ Préparer l'entretien,
- ✓ Faire l'arbre des causes,
- ✓ Identifier les types de sanction.

3) Les compétences nécessaires à l'accompagnement :

- ✓ Adapter sa posture,
- ✓ Recueillir les informations,
- ✓ Analyser ce qui est dit,
- ✓ Reformuler.

 **Document d'autorisation d'absence à remettre avant le **vendredi 28 février 2025** à votre chef d'Établissement.**

- ✓ Document pour les salariés de droit privé (Snepl) : [ICI](#)

 **Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le **vendredi 14 mars 2025** : [ICI](#)**

Participation limitée à 15 personnes.



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Pour les adhérents et nouveaux adhérents, les frais seront pris en charge selon le document ci-après.

 **Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)**

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire pour la prise en charge des frais : Être à jour de la cotisation syndicale **2025.**

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.